



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Allemagne

Question écrite n° 105604

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des instituts Goethe en France. Institution emblématique de la politique culturelle allemande, l'institut Goethe voit en effet aujourd'hui la poursuite de son activité en France menacée. Les instituts Goethe, qui ont fait preuve au fil des années d'un engagement exemplaire en faveur de la réconciliation entre les peuples allemand et français, proposent ainsi un vaste programme d'information et d'éducation ; leurs activités culturelles et leurs bibliothèques ont notamment joué un rôle majeur dans la réussite de cette action. Or les mesures de réduction et les changements structurels envisagés actuellement au sein de l'Institut menacent ce succès et vont à l'encontre des attentes de la population française qui continue à éprouver un fort besoin d'information et d'échange que les médias et l'emploi de la technologie moderne seuls ne suffiront pas à combler. Le contact humain et la communication directe restent en effet indispensables pour accomplir un réel travail culturel. L'existence de bibliothèques constituées avec compétence et gérées par des spécialistes est notamment une nécessité absolue pour un échange culturel durable. Il est donc peu compréhensible que l'institution qui a su transmettre la langue et la civilisation allemandes avec le plus grand professionnalisme soit menacée par une restriction de ses possibilités de travail. Les relations entre nations ne doivent pas être affectées par des considérations budgétaires. Aussi, il lui demande s'il entend prendre des mesures afin de maintenir les possibilités de travail, en terme de personnel et de matériel, des représentations de l'Institut Goethe en France.

Texte de la réponse

L'institut Goethe est une organisation à but non lucratif dont la gestion et l'organisation de l'ensemble des instituts dans le monde relèvent de l'administration centrale de l'institut Goethe, basée à Munich. Si, en raison de contraintes budgétaires, les dépenses de fonctionnement des instituts situés en Europe occidentale font l'objet actuellement de réduction de crédits, l'institut Goethe n'a nullement renoncé à promouvoir et à diffuser la langue et la culture allemandes dans notre pays. Le ministère des affaires étrangères indique que ses dirigeants souhaitent qu'à l'instar du soutien accordé par les länder aux centres culturels français en Allemagne, les collectivités locales françaises puissent être partenaire des instituts Goethe implantés sur leur territoire. Les relations franco-allemandes demeurent un objectif prioritaire de notre politique culturelle extérieure. L'honorable parlementaire appelle plus particulièrement l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de maintenir l'existence des bibliothèques pour la durabilité des échanges culturels. Cette position est partagée par le ministère de la culture et de la communication et c'est la raison pour laquelle la direction du livre et de la lecture et les établissements publics relevant de sa tutelle (Bibliothèque publique d'information, Bibliothèque nationale de France) mettent en place des échanges de professionnels avec l'association des bibliothèques allemandes (Bibliotheksverband), en liaison avec l'institut Goethe. D'une manière plus générale, le développement des échanges entre les deux pays constitue une priorité pour l'ensemble des directions du ministère de la culture et de la communication et les établissements publics sous sa tutelle mais également pour la direction générale de la coopération culturelle et du développement du ministère des affaires étrangères, qui gère les établissements français à l'étranger. Avec le ministère allemand des affaires étrangères et l'institut

Goethe, cette direction s'attache depuis plusieurs années à développer la coopération entre les réseaux d'établissements des deux pays autour d'initiatives comme les échanges de personnels culturels et les colocalisations d'établissements culturels français et allemands à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105604

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10217

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 12979